



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 6

Convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFIT France et M. TORRENT Xavier et Mme SOLA Sylvie.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

M. BARRERA Roland donne procuration à M. MARIN Philippe.

M. DIUMENGE Dominique donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. CLOTTES Gilles.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

029 /2022 - OBJET : ACQUISITION PARCELLES A 642 ET A 644

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite acquérir les parcelles A 0642 située Plane d'en Bourgat d'une superficie de 26a et 83 ca et A0644 située Lous Tourrens de 39a 69 ca auprès de la SAFER avec pour projet d'installer un bassin de rétention.

Cette acquisition s'effectuera par acte notarié chez Maître Nancy ROSAS, 2 rue, Victor Hugo, 66130 Ille sur Tet, pour un montant de 2000,00 €. La commune s'engage également à prendre en charge le coût de portage financier selon les termes indiqués dans le projet de convention de portage.

Après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland par procuration, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique par procuration, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique par procuration, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFIT France, Mme REDO Fabienne par procuration, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra par procuration)

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220929-0292022-DE
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

0 Abstention

Le Conseil municipal décide :

- de faire l'acquisition des parcelles A 0642 et A 0644 dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
le 13 octobre 2022,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220929-0292022-DE
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022